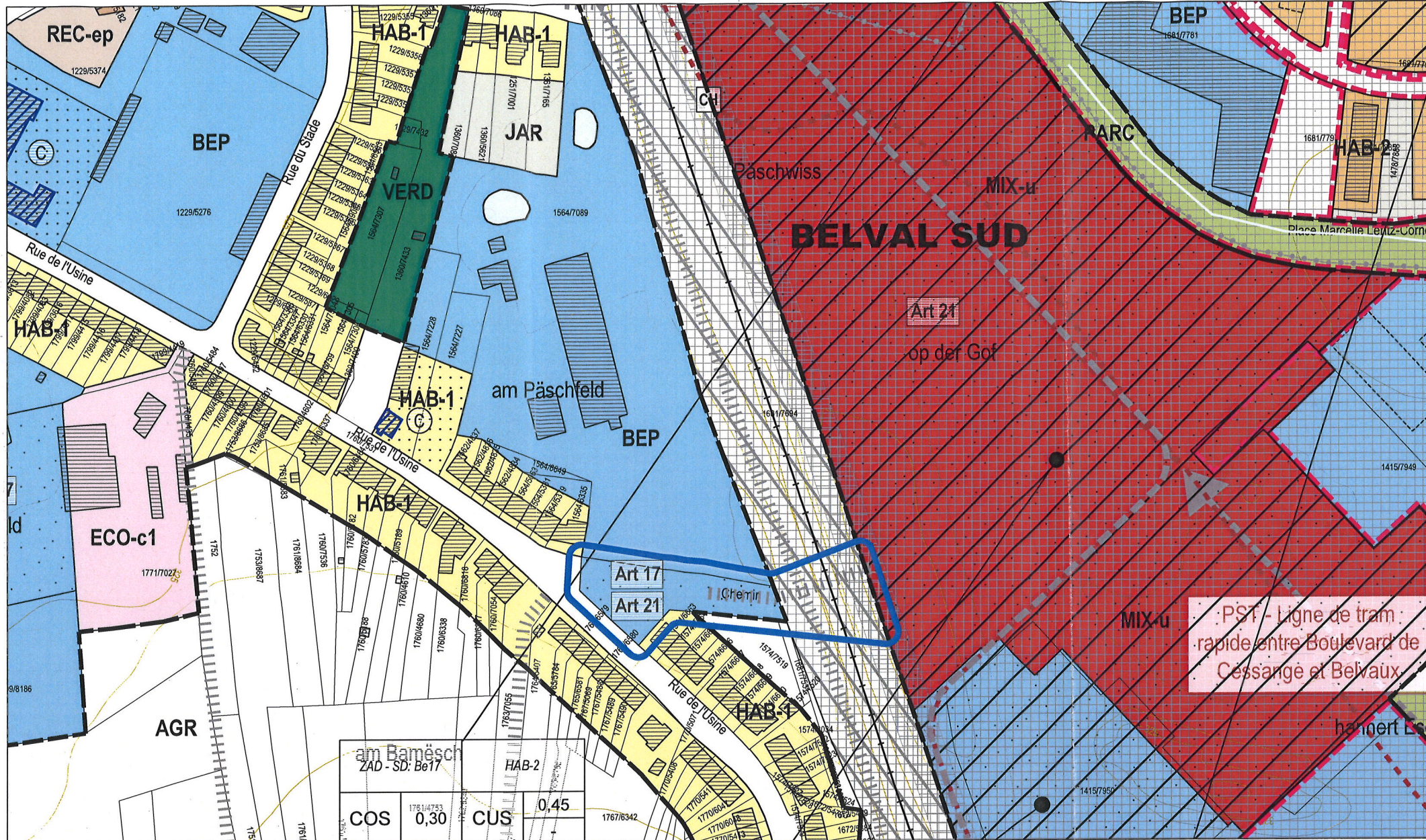




Modification ponctuelle de la zone verte

- BEP** Zone de bâtiments et d'équipements publics
- ||||| Couloir pour projets de mobilité douce
- Art 17+21** Habitats d'espèces protégées Art 17+21 (relevé non exhaustif) (11)
- Délimitation de la zone verte

Réf.: N° 39C/0357.2024

Le présent document fait partie de l'avis de la Commission d'Aménagement, émis dans sa séance du 06/11/2024

Réf. Ministre : D3-24-0079-NS/5

Le présent document appartient à l'avis du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité du 7 septembre 2024.

Document approuvé par le Ministre de l'environnement et du développement durable en date du 18 juin 2025.

Le présent document a été approuvé par le Conseil communal en date du 25.04.2025.

PAG 2024-01

Référence: 39C/0357.2024

Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 25/10/2025

Le Ministre des Affaires intérieures

Léon Gloden

Légende du PAG en vigueur

- Parcelle cadastrale / immeuble (1)
- Parcelle / immeuble en réalisation (2)
- Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées**
- | | | | |
|---|---|-----------------|---|
| HAB-1 | Zone d'habitation 1 | ECO-c1 | Zone d'activités économiques communale type 1 |
| HAB-2 | Zone d'habitation 2 | ECO-r | Zone d'activités économiques régionale |
| HAB-2-s | Zone d'habitation 2 destinée à des logements pour séniors | ECO-n | Zone d'activités économiques nationale |
| MIX-u | Zone mixte urbaine | COM | Zone commerciale |
| MIX-v | Zone mixte villageoise | SPEC-w | Zone spéciale - WSA |
| BEP | Zone de bâtiments et d'équipements publics | SPEC-c | Zone spéciale - centre de formation |
| BEP-pa | Zone de bâtiments et d'équipements publics - pavillon | SPEC-d | Zone spéciale - dépôt |
| GARE | Zone de gares ferroviaires et routières | SPEC-P+R | Zone spéciale - parc et ride |
| REC-ep | Zone de sport et de loisir - espace public | SPEC-v | Zone spéciale - dépôt pour anciens véhicules |
| REC-dc | Zone de sport et de loisir - dressage pour chien | SPEC-t | Zone spéciale - entreprise de transport |
| PAP NQ / ZAD - Référence du Schéma directeur | | SPEC-s | Zone spéciale - Sotel |
| | | JAR | Zone de jardins familiaux |

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

PAP NQ / ZAD - Réf. SD	Dénomination de la ou des zones	max.	min.
COS	CUS	max.	min.
CSS	DL	max.	min.

Limite de la commune

Zone verte

- AGR** Zone agricole
- FOR** Zone forestière (3)
- PARC** Zone de parc public
- VERD** Zone de verdure

Zones superposées

- PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (PAP NQ)
- Zone d'aménagement différé - PAP NQ
- Zone de servitude "urbanisation"
- IP** Servitude "urbanisation - intégration paysagère"
- EN** Servitude "urbanisation - élément naturel"
- CE** Servitude "urbanisation - cours d'eau"
- CV** Servitude "urbanisation - coulée verte"
- CH** Servitude "urbanisation - chiroptère"
- R** Servitude "urbanisation - rétention"
- AB** Servitude "urbanisation - anti-bruit"
- ST** Servitude "urbanisation - aire de stockage"
- BO** Servitude "urbanisation - Belval-Ouest"
- Zone de bruit $\geq 70\text{dB(A)}$ (5)
- Limite d'état
- Secteur et élément protégés de type "environnement construit"
- Bâtiment protégé (4)
- Gabarit protégé (4)
- Alignement protégé (4)
- Élément protégé Belval (4)
- Secteur protégé de type "environnement naturel et paysage"
- Couloir pour projets routiers et transports en commun (14)
- Couloir pour projets de mobilité douce
- Couloir pour projets de conduite SES
- Couloir pour projets d'écoulement des eaux pluviales
- Couloir pour projets de canalisation pour eaux usées (15)
- Zone de risques d'éboulements miniers (13)

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:

- à l'aménagement du territoire
- Zone industrielle à caractère national "Haneboesch" à Differdange / Sanem (6)
- Plans directeurs sectoriels, projet 2018
- à la protection des sites et monuments nationaux
- Immeubles et objets classés monuments nationaux (10)
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- Zone protégée d'intérêt national - RGD (7) (Zone centrale / zone tampon)
- Zone protégée d'intérêt national - DIG (8) (Zone centrale / zone tampon)
- Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Habitats (9)
- Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Zones de protection oiseaux (9)

Indications complémentaires (à titre indicatif)

- Habitats d'espèces protégées Art 17+21 (relevé non exhaustif) (11)
- Lignes ferroviaires (3)
- Circulation et stationnement
- Tracé réservé aux transports en commun - BHNS, Bus, tram et autres
- Terrains avec des vestiges archéologiques inscrits à l'inventaire supplémentaire, classés monument national ou en cours de classement (12)
- Conduites électriques aériennes (3)
- Cours d'eau / Eaux stagnantes (3)
- Pistes cyclables nationales existantes / projetées

(1) Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2018
Territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette: © Ville d'Esch-sur-Alzette • Service Géomatique

(2) Mise à jour, AC Sanem et Z+B

(3) Base de Données Topo-Cartographique (BD-L-TC) - Administration du Cadastre et de la Topographie, 2008
les forêts ont été partiellement adaptées par Zeyen+Baumann

(4) Inventaire patrimoine bâti, Zeyen+Baumann, validé par le Service des sites et monuments nationaux, 28 janvier 2014

(5) MDDI - Environnement; Cartographie du Bruit, 2011 / Route principale et Rail (LDEN)

(6) Règlements grand-ducaux du 10 février 2021 rendant obligatoire les plans directeurs sectoriels « paysages », « transports », « zones d'activités »

(7) MDDI - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature, 2017
ZPN déclarées / Zones protégées d'intérêt national (réserves naturelles et réserves forestières intégrales)

(8) MDDI - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature, 2017
ZPN à déclarer / Zones proposées par le 21ème Plan national pour la Protection de la nature (PNPN2) de 2017

(9) MDDI - Environnement, Zones Natura 2000, 2015

(10) Sites et Monuments Nationaux (Mémorial B - No 35 du 19 mai 2009), complété par le Service des Sites et Monuments Nationaux, état du 10 janvier 2018

(11) Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et /ou de l'article 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

(12) Centre National de Recherche de l'Archéologie CNRA - 13.10.2015

(13) ITM, 07.02.2018

(14) Schroeder & Associés, projets état 05.02.2018